



La Huppe du Paradou

BULLETIN N° 10 15 Décembre 2011

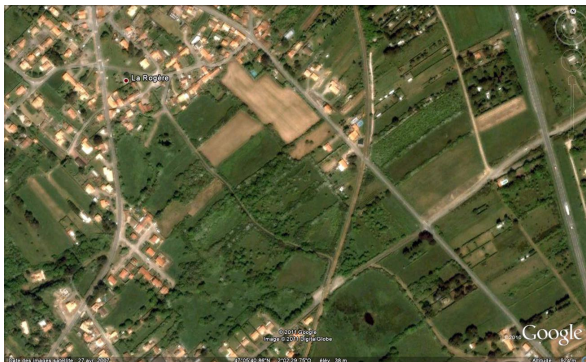
ATTENTION ! Nouveau Site :
www.lahuppeduparadou.fr

Notre association, qui œuvre à la protection et la valorisation de l'environnement et du cadre de vie n'échappe pas aux interrogations imposées par un monde en évolution. Pour simplifier et ne prendre que deux exemples : limiter le développement urbain sur les campagnes et concentrer l'habitat, bâtir des maisons « basse consommation » et modifier les architectures, les débats sont loin d'être clos ! C'est dans ce contexte que nous poursuivons aujourd'hui nos actions auprès des élus, commune et département, pour faire aboutir des solutions raisonnées et partagées.

Notre action ne prend son sens et sa force qu'avec vous, n'hésitez pas à nous faire part de vos avis et de votre soutien. Les membres de notre conseil d'administration et moi-même vous souhaitons une bonne et heureuse année.

Le Président

ZAC de la ROGÈRE :



Après la modification du PLU et l'approbation du CCCT (Cahier des Charges de Cession de Terrain), la ZAC de la Rogère entre maintenant dans la phase de réalisation et les premières constructions pourraient apparaître en 2012.

Le CCCT définit les droits et obligations de l'aménageur et des futurs acquéreurs, c'est le document qui va « encadrer » la réalisation de la ZAC. Pour ce qui nous concerne et par rapport aux points sur lesquels notre association s'est toujours positionnée il résulte que :

- la densité de construction, 17 habitations à l'hectare, est bien confirmée avec un maximum de 160 logements prévus
- les logements sociaux sont répartis sur toute la zone et confortés avec des conditions pour les primo accédants et des clauses anti-spéculatives pour éviter les dérives,

- la conservation de Vélocéan en site propre est bien respectée et nous avons obtenu que l'accès véhicule envisagé ne concerne que les secours.

- le traitement des eaux pluviales est prévu (zones humides, bassins de rétention,) mais il reste à vérifier que la qualité et les quantités des eaux se déversant sur la plage de Crève Cœur ne seront pas modifiées

- la sauvegarde et la valorisation de haies, et d'arbres sont prises en compte avec des prescriptions voire des pénalités pour abattages d'arbres référencés, c'est à suivre avec vigilance.

- la conception des accès de véhicules conduisant à des solutions efficaces et sécurisées reste à confirmer

- le PLU modifié ayant porté à 7 m la « hauteur à l'égout » des constructions pour la ZAC, nous avons obtenu que cette disposition ne s'applique qu'aux logements sociaux, les logements individuels conservant la règle de 6m pour des maisons R+1.

- enfin les constructions devront justifier le niveau énergétique BBC (basse consommation). Mais cette mesure que nous approuvons oblige-t-elle à retenir dans les préconisations architecturales du CCCT un cortège de « caisses en bois » et les constructions bizarres et bariolées qui nous laissent dubitatifs ?

La Huppe du Paradou restera attentive sur tous ces points à mesure de l'avancement de la ZAC et cherchera les moyens de suivre ce dossier au plus près

ESPACE NATUREL DE VERSANNES :

Le Conseil Général n'ayant pas réagi à notre lettre du 6/06/2011 (publiée dans notre bulletin d'information n° 9), nous sommes donc intervenus auprès des élus du Conseil Général. M. Claude NAUD, Vice Président, nous a reçu le 26/09/2011. Au cours de cette réunion de travail, nous lui avons exposé nos trois priorités pour une mise en valeur et pour la préservation de cet Espace Naturel Sensible :

- interdiction de la circulation d'engins motorisés tout en assurant la desserte de trois maisons, en dehors de l'emprise de l'ENS,
- traitement de l'écoulement des eaux de surface dans le talweg afin de limiter l'érosion du chemin des Douets, ainsi que l'aménagement du collecteur de ce chemin afin d'atténuer le ravinement de la plage de Crève Cœur,
- pas de création de parkings en périphérie de l'ENS.



La Huppe du Paradou

BULLETIN N° 10 15 Décembre 2011

ATTENTION ! Nouveau Site :
www.lahuppeduparadou.fr

- Nous attendons des propositions relatives à nos souhaits, M. Claude NAUD ayant rencontré M. le Maire de la Bernerie en Retz début novembre, afin de faire le point sur l'évolution de ce dossier

Une réunion tripartite (CG 44, Commune et la Huppe du Paradou) devrait être organisée assez rapidement pour acter les actions devant mettre en valeur et préserver cet ENS.

ECO-CENTRE DE SAINTE-ANNE à Arthon-en-Retz: Ouverture mi 2012

Un an après l'arrêté préfectoral du 8 novembre 2010, la Communauté de Communes de Pornic s'apprête à remettre les clés à l'opérateur choisi la société GEVAL, filiale de Véolia Environnement.

Elle reste cependant responsable de la gestion du site qui accueillera nos ordures ménagères. Soyons attentifs à son bon démarrage car c'est bien de notre qualité de vie qu'il s'agit pour les 20ans d'exploitation à venir et autant pour la phase post-exploitation.

Comme pour le site de l'Aiguillon à St Michel Chef, une Commission de Liaison d'Information et de Surveillance (CLIS) va être instaurée par la Préfecture. Notre association s'apprête à y participer par délégation de l'Union Départementale des Associations de Protection de la Nature (UDPN44).

LE SENTIER LITTORAL:

Un article paru dans la presse locale à la mi-novembre, nous a appris que « *Le Sentier des douaniers est terminé* ». Notre Association n'a jamais proposé un élargissement de ce sentier entre l'impasse de Crève Cœur et le vallon de Versannes (opération qui se serait élevée à 30 000 €).

D'autre part le responsable du Service gestion de l'espace littoral et maritime de la Direction des Territoires et de la Mer (DDTM 44), nous a confirmé que M. le Maire de la Bernerie en Retz lui avait demandé l'étude de la servitude de passage sur toute la commune conformément à la loi. Cette étude, qui sera longue, va bientôt commencer

le Sentier des Douaniers n'est donc pas définitivement terminé !

A suivre...

MOI AUSSI, J'AGIS

Cette année, le Conseil Général avait souhaité que cette action soit pilotée par une association.

La Huppe du Paradou, avec son équipe de bénévoles a répondu « présent ! ».

La chasse aux déchets sur les plages avec les écoles



Une fois sur la plage, on trie, on ramasse ce que la mer rejette sur les grèves et on ne touche pas aux laines de mer.

Ce fut un bel après midi que ce mardi 4 octobre 2011. Outre le soleil, un sentiment de réaliser une action utile et éducative était partagé par tous. Les 2 écoles primaires de la commune – René-Guy Cadou et Ste Jeanne d'Arc - y ont participé, déléguant 3 classes, plus de 60 enfants, les enseignants et des parents.

Merci à Notre Municipalité et à la Communauté de Communes d'avoir mis à notre disposition la Salle des Fêtes et des pinces de ramassage.

40 kg de déchets plus tard et avec un goûter bien mérité, chacun avait le plaisir de dire : j'y étais !

Vive la jeunesse ...

LES ZONES HUMIDES

Un inventaire des zones humides est en cours sur notre commune. Notre association, à la demande de la municipalité, est présente dans le groupe communal de pilotage.

Les zones humides jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des écosystèmes. Elles fonctionnent comme des éponges et présentent donc des fonctions de régulation hydraulique (retenue de l'eau) et biogéochimique (comme un filtre). On y trouve aussi une biodiversité caractéristique. Leur préservation est l'une des composantes d'une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Chaque projet futur devra tenir compte de cet inventaire. C'est donc avec le plus grand intérêt que La Huppe du Paradou participe à ce comité de pilotage.

Mentions légales : Le présent document est édité par « La Huppe du Paradou ». Conformément aux dispositions de l'article 34 de la loi n°78-17 du 6/01/1978, vous disposez sur les informations vous concernant d'un droit d'accès et de rectification. Si vous souhaitez exercer ce droit, merci de nous contacter à l'adresse indiquée ci-dessous

La Huppe du Paradou : Association de Protection et de Valorisation de l'Environnement

Boîte n°24 en Mairie - 44760 La Bernerie-en-Retz

www.lahuppeduparadou.fr